



©iStock/Pxel-68

20 février 2020

Dossier de presse

1^{er} comité interministériel aux ruralités

Sommaire

P.4
**LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX
RURALITÉS, UN RENDEZ-VOUS PHARE
DE L'AGENDA RURAL**

LES MESURES PHARES

P.6
SERVICES PUBLICS

P.7
COMMERCE ET CAFÉS

P.8
TIERS-LIEUX

P.9
SANTÉ

P.10
MOBILITÉ

P.11
SÉCURITÉ

P.12
TRÈS HAUT DÉBIT

P.13
JEUNESSE

P.14 - 15
**ÉDUCATION -
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

P.16
CULTURE ET SPORT

P.17
TRAVAIL - EMPLOI

P.18
ENVIRONNEMENT

P.19
AGRICULTURE

P.20
QUELQUES MESURES EN CARTE

“

Nos campagnes sont redevenues des territoires d'avenir qui accueillent un tiers de la population française. Pour autant, nos concitoyens perçoivent la désertification, l'éloignement des commerces et des services publics comme des phénomènes irrémédiables, qui condamneraient nos territoires ruraux.

Le Gouvernement s'est donc appuyé sur des spécialistes de la ruralité (la mission agenda rural composée de parlementaires et de maires de communes rurales) pour concevoir un agenda rural ambitieux. Je l'ai présenté le 20 septembre dernier, à Eppe-Sauvage. Son but est simple : permettre à nos concitoyens de bien vivre et de travailler durablement dans nos campagnes. On doit pouvoir se projeter, avec un projet personnel ou avec sa famille, des Aldudes à Girancourt.

Ce premier comité interministériel aux ruralités nous permet de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de cet agenda rural. Nous l'avons délocalisé dans la commune de Girancourt, après plusieurs déplacements de ministres dans des communes rurales des Vosges.

Il porte plus spécifiquement sur les mesures que nous avons adoptées pour encourager la création ou la reprise des commerces et des services de proximité, notamment la gratuité de licences IV dans les petites communes et de mesures d'exonérations fiscales pour des commerces situés dans les communes de moins de 3 500 habitants. Nous apportons aussi un soutien technique et financier au projet des « 1 000 cafés » porté par l'Association SOS. À Girancourt, le P'tit Campagnard fait partie des 24 premiers lauréats de l'appel à candidatures : il ouvrira ses portes à l'été.

Le déploiement des 534 premières structures France Services, les mesures que nous avons prises pour lutter contre les déserts médicaux et les dispositifs que nous instaurons pour lutter contre l'insécurité dans nos campagnes visent également à restaurer l'attractivité de nos territoires ruraux.

Enfin, ce comité interministériel est l'occasion de présenter trois annonces : l'ouverture d'une enveloppe supplémentaire de 280 millions d'euros pour que nos territoires soient tous raccordés à la fibre, d'ici 2025, la labellisation de 30 tiers-lieux en milieu rural et la signature d'un premier protocole d'accord sur l'avenir des petites lignes ferroviaires.

”



Édouard Philippe
Premier ministre

Le comité interministériel aux ruralités, un rendez-vous phare de l'Agenda rural

Dévoilé le 20 septembre 2019 par le Premier ministre lors du congrès de l'association des maires ruraux de France (AMRF), l'Agenda rural constitue la feuille de route du Gouvernement en faveur des territoires ruraux. Il comporte **181 mesures pour améliorer la vie quotidienne de leurs habitants**.

Afin d'assurer une mise en œuvre concrète et rapide des mesures de l'Agenda rural, le Gouvernement s'est engagé à réunir deux fois par an un comité interministériel aux ruralités (CIR). Entre chaque réunion du comité interministériel, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, préside un comité de suivi en présence de tous les ministères et des auteurs du rapport sur l'Agenda rural. Ces rendez-vous réguliers assurent l'exécution rapide des mesures déployées et fixent les objectifs prioritaires des mois à venir.

Les dates clés

29 mars 2019
**Lancement
de la mission
« Agenda rural »**

26 juillet 2019
**Remise du rapport
de la mission à Jacqueline
Gourault, ministre de la
cohésion des territoires
et des relations avec les
collectivités territoriales**

9 septembre 2019
**Rencontre entre
le Premier ministre
et les auteurs du
rapport**

20 septembre 2019
**Annonce par le
Premier ministre
des mesures de
l'« Agenda rural »
(congrès AMRF)**

15 novembre 2019
**Premier comité de suivi de
l'agenda rural, présidé par
Jacqueline Gourault, en
présence de 5 ministres et
de tous les ministères**

20 février 2020
**Premier comité
interministériel
aux ruralités**

An aerial photograph of a French village, likely in the Provence region, showing a cluster of buildings with terracotta roofs in the foreground, surrounded by lush green fields and trees. The background shows rolling hills under a clear sky.

3

mois de
consultations

180

personnes
auditionnées

200

propositions

L'Agenda rural, en bref

L'Agenda rural du Gouvernement a été élaboré à partir des propositions du rapport « Ruralités, une ambition à partager », réalisé par des élus connaisseurs des territoires ruraux et qui ont formulé 200 propositions en faveur des territoires ruraux.

L'élaboration de cet « Agenda rural » s'inscrit dans le contexte où la France, par la voix de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été le premier des États membres de l'UE à soutenir l'élaboration d'un « Agenda rural européen » qui constituera, lorsqu'il aura été mis en place, le pendant de « l'Agenda urbain de l'Union européenne ».



©ANCT/Éric Coudéric

Services publics 534 France Services labellisées

Quel que soit l'endroit où il vit, chaque Français doit pouvoir être accompagné en un **lieu unique**, par des personnes formées et disponibles, qui l'écoutent et l'accompagnent dans ses démarches du quotidien.

Une attention particulière est par ailleurs accordée à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique: une aide à l'usage d'Internet leur est ainsi dédiée (navigation sur des sites institutionnels, réalisation de procédures en ligne, accès aux espaces personnels...)

Grâce à son **réseau de 9 partenaires*** (présents dans chaque structure labellisée) et au partenariat avec les collectivités territoriales, France Services s'inscrit dans un mouvement de transformation des lieux d'accueil du public. Elle a vocation à devenir la « maison commune » au cœur des territoires.

Les 534 premières France Services ont ouvert, depuis janvier 2020, partout en France et **80 % d'entre elles sont situées dans les territoires ruraux dont 50 % en zone de revitalisation rurale (ZRR)**. Le réseau s'élargira jusqu'en 2022 avec de nouvelles labellisations, en ciblant prioritairement les territoires particulièrement éloignés des services publics.

80 %

de France Services
situées dans les
territoires ruraux

Carte interactive sur :
[cget-carto.github.io/
France-services](https://cget-carto.github.io/France-services)



*Un réseau de 9 partenaires :

- Ministère de l'Intérieur • Direction générale des finances publiques • Ministère de la Justice • Caisse nationale de l'Assurance maladie • Caisse nationale d'Assurance retraite • Caisse nationale d'Allocations familiales • Pôle Emploi • Mutualité sociale agricole • Groupe La Poste

Les services des finances publiques se délocalisent dans 50 villes de France

À la suite de l'appel à candidature lancé en octobre 2019 par le ministère de l'Économie et des Finances, 50 communes ont été retenues pour accueillir des services de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles (voir carte en annexe). D'autres communes seront sélectionnées au printemps 2020 pour une seconde vague de délocalisation.

Commerces et cafés

Environ 25 % des habitants des territoires ruraux sont contraints de parcourir plusieurs kilomètres pour trouver un magasin alimentaire ou une pharmacie. Les petites communes sont particulièrement touchées par ce phénomène de désertification commerciale qui constitue un frein important à leur développement et à leur attractivité.

→ C'est pourquoi, dans le cadre de son Agenda rural, le Gouvernement a souhaité ouvrir de **nouvelles exonérations fiscales pour les petits commerces dans les communes de moins de 3500 habitants**. Sous réserve de l'accord des collectivités territoriales, les commerces pourront bénéficier d'exonérations partielles de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). **Ces exonérations seront compensées par l'État à hauteur de 33 % jusqu'en 2023.**

→ Le nombre de licences IV est passé de 200 000 en 1960 à 40 000 environ aujourd'hui. Cette diminution a entraîné la disparition de nombreux cafés, notamment dans les territoires ruraux, alors que ces commerces sont essentiels à leur développement et à leur attractivité. C'est pourquoi, à travers l'Agenda rural, le Gouvernement crée de nouvelles licences IV dans les communes de moins de 3500 habitants n'en disposant pas au 27 décembre 2019.

Chaque commune ne disposant plus de licences IV peut, dès aujourd'hui, créer une licence IV gratuite et qui ne sera pas transférable au-delà de l'intercommunalité, en cas de cession ultérieure de la licence. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce sont **10 à 15 000 licences IV** qui ont ainsi été attribuées.

→ Constatant la disparition de très nombreux cafés dans les petites communes, le groupe SOS – acteur de l'Économie sociale et solidaire – a lancé le plan « 1000 cafés » à implanter dans ces territoires, avec le soutien du Gouvernement. Conçus comme de véritables lieux de vie, ces nouveaux cafés apporteront à la fois un nouveau service commercial à la population, mais également **différents services adaptés aux besoins des habitants (service postal, dépôt de pain, espace numérique...)**. Au-delà, ils contribueront au développement d'espaces de convivialité dans les villages.

possibilité de créer une
licence IV gratuite

possibilité d'accorder des
**exonérations
fiscales partielles**
pour les petits commerces

24
premiers
lauréats

Suite à son appel à candidature, en septembre dernier, auprès des communes de moins de 3500 habitants volontaires pour créer un café multi-services, le groupe SOS a reçu près de 500 dossiers. Alors que l'instruction de ces dossiers se poursuit, **24 premiers lauréats du projet « 1000 cafés »** ont été annoncés en janvier 2020. De nouveaux lauréats seront annoncés dans les mois prochains.

Ce plan d'ouverture de 1000 cafés s'intègre dans une démarche responsable de vente d'alcool, notamment vis-à-vis des mineurs.



©ANCT/Hugues-Marie Duclos

30 tiers-lieux ruraux lauréats

Depuis plusieurs années, à l'initiative d'acteurs privés et de collectivités territoriales, de nouveaux lieux d'activités et de services se sont créés partout en France, et notamment dans les territoires ruraux. Ces « tiers-lieux » permettent de se regrouper, créer, inventer, travailler, faire ensemble et sont donc d'incroyables leviers de cohésion sociale et territoriale. À chaque lieu sa communauté, ses spécificités et son modèle économique. Ils s'inscrivent dans les grandes transitions de notre société et représentent un véritable potentiel de développement.

L'État accompagne les dynamiques à l'œuvre dans les territoires avec l'appui du programme spécifique « **Nouveaux lieux, nouveaux liens** », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement s'est engagé à flécher **150 tiers-lieux dans les territoires ruraux**, sur les 300 qui bénéficieront



25 à 50 000 €/an

pendant trois ans par projet

d'un accompagnement par l'État. Le premier comité interministériel aux ruralités a permis d'acter les **30 premiers lauréats** de ce programme dans les territoires ruraux. Le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » œuvrera à l'animation du réseau des Fabriques, mobilisées pour la création de communs (numériques, pédagogiques, juridiques...). La carte des lauréats figure en annexe.

Retrouvez les prochaines vagues de labellisation : societenumerique.gouv.fr/tierslieux



POUR UN NUMÉRIQUE DU QUOTIDIEN



→ Pass numériques

La révolution numérique bouleverse nos façons de produire, de consommer, de travailler, d'échanger, d'apprendre. 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique. Dans ce cadre, le Gouvernement porte une politique d'accompagnement au numérique au plus proche des citoyens et de leurs lieux de vie. Il soutient le déploiement national du Pass numérique, qui donne le droit d'accéder, dans des structures de proximité et de qualité, à des ateliers de formation. En 2020, **15 millions € sont mobilisés par l'État** pour financer des formations partout, pour tous.

societenumerique.gouv.fr/pass-numerique



→ Aidants Connect

Les personnes éloignées du numérique pourront également s'appuyer sur le service public numérique Aidants Connect, qui permet à un professionnel habilité de **réaliser des démarches administratives en ligne** à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule via une connexion sécurisée. Actuellement expérimenté dans des territoires ruraux pilotes jusqu'en juillet 2020, le service est ensuite appelé à être généralisé.

→ Incubateur de services numériques

L'Agence nationale de la cohésion des territoires lance un incubateur pour inventer avec les collectivités territoriales de nouveaux services publics numériques comme Aidants Connect. L'un des premiers projets accompagné sera Territoire Store, un bouquet d'applications destiné aux maires ruraux.

Des mesures pour faciliter l'accès aux soins

Les habitants des territoires ruraux sont particulièrement concernés par les difficultés d'accès aux soins, en raison de la baisse du nombre de médecins, dans l'attente des effets de la suppression du numerus clausus actée par la loi « Ma santé 2022 » votée en juillet 2019. Pour répondre aux besoins d'accès aux soins, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures non seulement pour libérer plus de temps médical pour les patients, mais également pour inciter les jeunes médecins à s'installer dans les territoires ruraux.

À ce jour, plus de 750 contrats d'assistants médicaux ont déjà été signés, ou en passe de l'être, majoritairement en zone rurale. Concrètement, les assistants médicaux pourront accomplir des tâches administratives (accueil, gestion des dossiers médicaux...), de coordination (rendez-vous avec un spécialiste ou autre professionnel de santé...), voire d'appui (aide à l'installation des personnes âgées, prise de tension...).

Les médecins signataires de ces contrats s'engagent à augmenter leur patientèle, en contrepartie de l'aide financière apportée par l'Assurance maladie. Cela représente l'équivalent de 39 500 patients supplémentaires bénéficiant d'un médecin traitant généraliste, et de 110 000 patients supplémentaires pris en charge par un médecin spécialiste.

750

contrats d'assistants médicaux signés à ce jour



À cet égard, la loi « Ma Santé 2022 » de juillet 2019 et l'Agenda rural prévoient que les internes en médecine réalisent désormais en priorité un stage en zone sous-dense. Cette évolution se concrétisera grâce à l'augmentation rapide du nombre de maîtres de stage en zone rurale. D'ores-et-déjà, les premiers effets de cette dynamique apparaissent puisque le nombre de maîtres de stage a augmenté de **+17 % en un an**, et il nous faudra aller plus loin.

Pour libérer les médecins de certaines tâches et leur permettre de se recentrer sur leur cœur de métier, le soin, la stratégie « Ma Santé 2022 » a également prévu la création de postes d'assistants médicaux (voir encadré).

Par ailleurs, avec la stratégie « Ma Santé 2022 », le Gouvernement a décidé de déployer 400 postes de médecins généralistes salariés ou à exercice mixte ville-hôpital. Dans le cadre de l'Agenda rural, 200 postes supplémentaires ont été annoncés pour répondre aux besoins des territoires ruraux. Depuis septembre 2019, **110 médecins salariés ont ainsi été recrutés** dans les zones sous-denses. Les offres d'emploi sont consultables sur le site dédié :

www.remplafrance.com/page/400medecins





©ANCT/Hugues-Marie Duclos

Plans de soutien aux petites lignes ferroviaires en Grand Est et Centre-Val de Loire

Les petites lignes ferroviaires qui maillent notre pays constituent souvent des solutions de mobilités essentielles, notamment pour les habitants des territoires ruraux et des villes moyennes.

Ce réseau, aujourd'hui vieillissant, connaît des difficultés qui impactent la vie quotidienne des habitants dans leurs besoins de mobilités, qu'il s'agisse de motifs personnels ou professionnels. Dans ce contexte, le Gouvernement a confié il y a un an une mission au préfet François Philizot afin qu'il engage, en lien avec SNCF Réseau et les collectivités territoriales, en particulier les régions, une mission de réflexion et de concertation avec l'ensemble des acteurs pour identifier les moyens de tracer un avenir pour ce réseau.

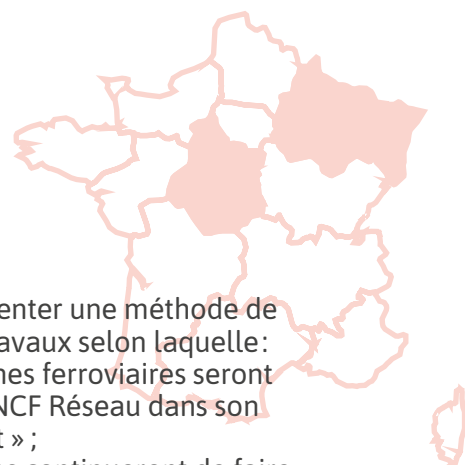
À l'issue de ces travaux, le comité interministériel aux ruralités a acté la **signature d'un protocole d'accord avec les régions Grand Est et Centre-Val de Loire** qui ont souhaité s'engager les premières dans cette démarche.

Il s'agit ainsi d'expérimenter une méthode de prises en charge des travaux selon laquelle :

- certaines petites lignes ferroviaires seront prises en charge par SNCF Réseau dans son réseau dit « structurant » ;
- d'autres petites lignes continueront de faire l'objet de co-financements entre l'État, la région et SNCF Réseau ;
- enfin, d'autres petites lignes seront prises en gestion par la région sur une base volontaire selon les modalités ouvertes à l'article 172 de la loi d'orientation des mobilités.

Ce plan d'actions donnera une visibilité permettant des investissements à long terme, par l'ensemble des acteurs (État, région, SNCF) et ainsi de préserver ces solutions de mobilités.

Cette démarche, ainsi expérimentée avec les régions Grand Est et Centre-Val de Loire, pourra ensuite être étendue à d'autres régions sur l'ensemble du territoire.



Déploiement de la police de sécurité du quotidien (PSQ) dans les territoires ruraux

Dans le cadre de l'Agenda rural et du déploiement de la police de sécurité du quotidien, de nouvelles mesures en faveur de la sécurité des habitants des territoires ruraux ont été déployées.

Ainsi, les dispositifs de prévention à l'égard des publics vulnérables et spécifiques ont été renforcés, en particulier à destination des agriculteurs. En effet, entre 2018 et 2019, on observe une hausse de 23 % des destructions et dégradations sur les exploitations agricoles. Le ministre de l'Intérieur a signé, le 13 décembre 2019, une convention avec la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs pour mieux prévenir les incidents qui touchent ces exploitations et prioriser l'intervention au profit des agriculteurs confrontés à des infractions violentes.

La cellule nationale de renseignement et d'enquête « DEMETER », créée début octobre 2019 par la gendarmerie, a vocation à analyser les faits à l'échelle nationale, à réaliser des rapprochements judiciaires, à approfondir la connaissance des groupuscules extrémistes à l'origine d'atteintes à la filière agricole et à formuler des propositions d'actions coordonnées.

227
brigades concernées
par le dispositif d'appui
interdépartemental



Parce que chacun peut être acteur de la sécurité, la gendarmerie a encouragé la signature de conventions partenariales avec les élus et les habitants des communes, les bailleurs, les sociétés de transports, les chasseurs ou les agriculteurs. À ce jour, **5 699 communes** sont engagées dans des conventions de participation citoyenne.

En outre, des dispositifs d'appui inter-départementaux vont permettre aux gendarmes de s'affranchir des limites administratives, afin de mieux répondre aux sollicitations de la population. Actuellement **227 brigades sont concernées pour 44 départements limitrophes**.

Enfin, pour simplifier les démarches de nos concitoyens, la gendarmerie propose un service numérique ouvert à tous: **la brigade numérique accessible en ligne 24/24: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique**





Très Haut Débit Réouverture du guichet unique numérique

+ de **280 M€**

supplémentaires pour
généraliser la couverture
en fibre optique

Le plan France très haut débit a pour objectif l'accès de tous les Français au très haut débit fixe (>30 Mbit/s) à l'horizon 2022. Ainsi, en 2022, 80 % des locaux auront accès au très haut débit grâce à la fibre optique jusqu'à l'abonné, soit 30 millions de locaux (résidences et entreprises), et 20 % des locaux auront accès au très haut débit grâce à la montée en débit du réseau ADSL ou à des technologies alternatives performantes (4G, THD radio, satellite...).

Pour tous ceux qui n'auraient pas accès au bon haut débit via des solutions filaires, le dispositif Cohésion numérique des territoires permet de subventionner, jusqu'à 150 euros par foyer, l'équipement des locaux en offre satellitaire, radio ou 4G fixe. Pour plus d'informations:

www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/garantir-du-bon-haut-debit-tous-2020

+280 millions d'euros supplémentaires pour généraliser la couverture en fibre optique sur tout le territoire

Dans le cadre du plan France très haut débit, 75 % des départements ont déjà prévu la généralisation de la fibre optique sur leur territoire d'ici 2025. Pour permettre la généralisation du déploiement de la fibre optique dans les 25 départements restants, l'État a décidé de débloquer 280 millions d'euros de financements supplémentaires, en appui aux collectivités territoriales.

Site de dépôt des dossiers:

cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com



Pour généraliser la couverture mobile de qualité, le Gouvernement a conclu avec les opérateurs mobiles un accord, le New Deal mobile, qui apportera une couverture mobile dans les zones blanches où les opérateurs ne seraient jamais allés spontanément. À date, ce sont plus de 1360 zones, dont 1250 zones blanches, que les opérateurs devront couvrir à court terme, en deux ans maximum. Par ailleurs, l'État a identifié 408 zones complémentaires dans lesquelles les opérateurs devront apporter un service de 4G fixe. Le travail continue et, d'ici à 2027, ce seront entre 6000 et 10000 zones qui seront retenues par le Gouvernement et couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile. En deux ans, grâce au New Deal mobile, 1300 nouveaux pylônes ont été installés pour améliorer la couverture en 4G partout sur le territoire.

Grâce à la dynamique du plan France très haut débit, le Gouvernement fixe désormais, au-delà de l'objectif 2022, le cap d'une généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025. En 2019, le rythme s'est accéléré avec plus de 4 millions de nouveaux locaux raccordables à la fibre optique et plus de 16 000 nouvelles lignes raccordées par jour ouvré. Le troisième trimestre marque un record avec 1,16 million de locaux rendus raccordables à la fibre optique jusqu'à l'abonné, dont 350 000 en zone rurale. Au total, au 30 septembre 2019, on compte **16,7 millions de locaux raccordables à la fibre optique jusqu'à l'abonné**, dont **2,9 millions de locaux en zone rurale**.

Jeunesse

La **Boussole des jeunes** est une plateforme qui facilite l'accès des jeunes à l'ensemble des services dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne. Regroupés sur un **espace numérique unique et dédié**, de nombreux services, dont ils n'ont pas toujours connaissance, leur sont ainsi proposés directement : qu'il s'agisse de **services nationaux comme le permis à 1 €**, mais aussi de services déployés au plan local par les collectivités elles-mêmes comme les **cartes de réduction pour les transports**, les **offres d'abonnements culturels et sportifs**, les **dispositifs de recherche d'emploi**...

La Boussole des jeunes est aujourd'hui opérationnelle dans 6 territoires (Grand Reims - Pays Vitryat - Blaisois, Mérois et Controis - CC de l'Oise Picarde - Péronne - Communauté urbaine d'Alençon), dont 20 % des communes concernées sont situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) et 23 autres territoires sont actuellement engagés dans le déploiement d'une Boussole.

Objectif atteint de 15 000 services civiques en milieu rural, rehaussé à 30 000

La mission « Agenda rural » proposait dans son rapport, remis au Premier ministre en septembre 2019, de déployer 15 000 services civiques dans les territoires ruraux, dans le milieu associatif ou auprès des collectivités territoriales. L'objectif est largement atteint pour l'année 2019, et a donc été revu à la hausse avec une ambition d'atteindre 30 000 jeunes engagés dans nos territoires au cours de l'année 2020.



Quelques-unes de leurs missions emblématiques :

- médiation numérique
- accompagnement des personnes isolées et fragiles
- animation sportive

6

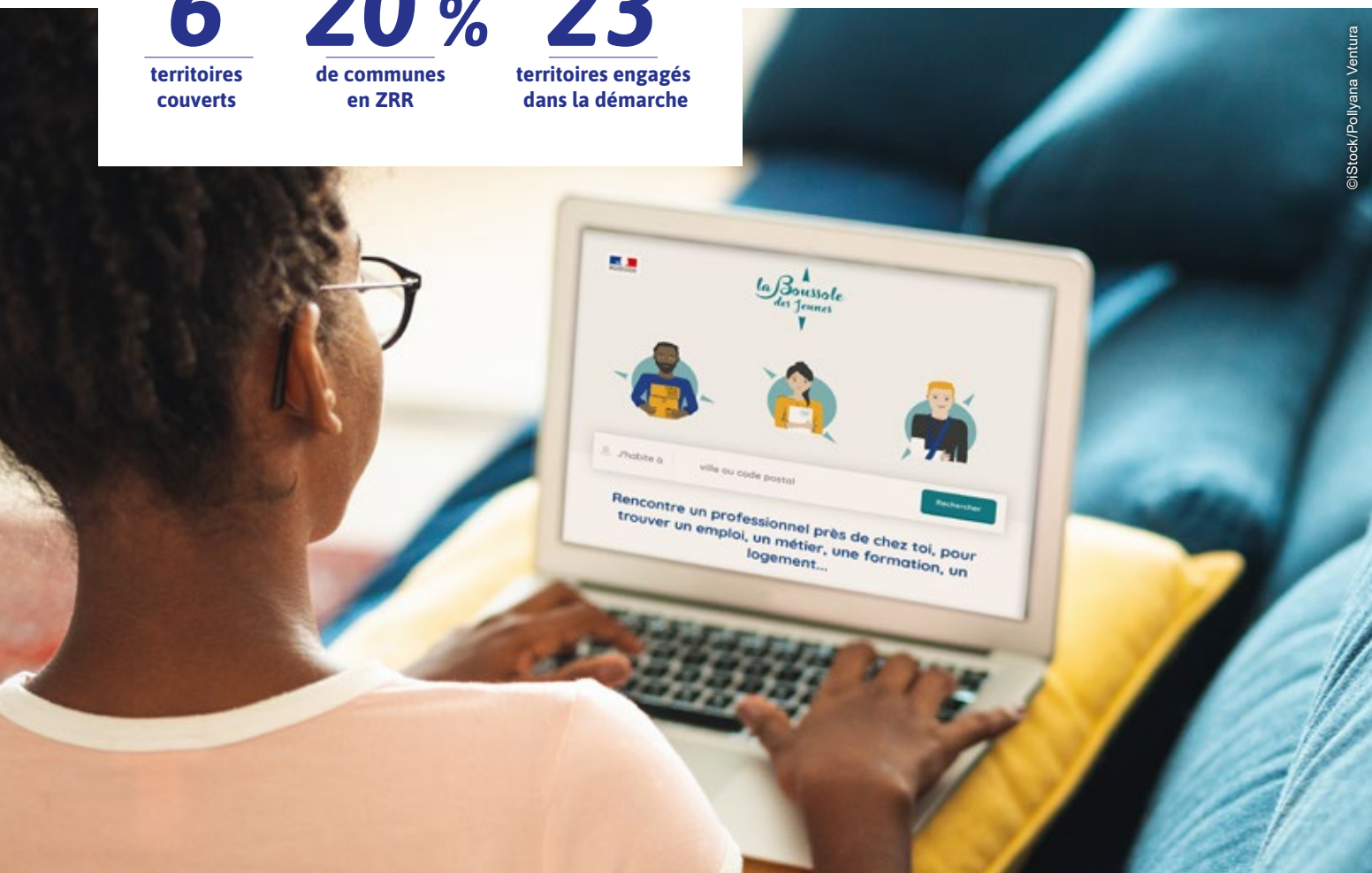
territoires couverts

20 %

de communes en ZRR

23

territoires engagés dans la démarche



Des campus connectés en milieu rural

Concentrés dans les métropoles, les centres universitaires sont éloignés des jeunes qui résident dans les petites villes et les territoires ruraux. Pour ces jeunes, les freins sont triples : à la fois géographiques, psychologiques et financiers. Et leur permettre d'accéder aux études supérieures est un enjeu majeur de la politique du Gouvernement qui prône l'égalité des chances.

Le programme « Campus Connecté » est une opportunité pour les jeunes de suivre, près de chez eux, des **formations à distance dans l'enseignement supérieur** en bénéficiant d'un accompagnement, d'un emploi du temps, d'une carte étudiant... L'objectif de ces structures propices à une dynamique collective et à l'entraide, est de reconnecter aux études supérieures des jeunes qui sans cela n'auraient pas nécessairement entrepris ces études.

Le principe: étudier près de chez soi, dans « des tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, avant de pouvoir rejoindre, le cas échéant, un cursus plus traditionnel dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le Gouvernement s'est engagé à déployer 100 campus connectés sur tout le territoire dont 33 dans les territoires ruraux.

À titre expérimental, 13 Campus Connectés expérimentaux ont ouvert, en France métropolitaine (carte en annexe) à la rentrée universitaire 2019.

Le Gouvernement entend accélérer le déploiement des campus connectés, en particulier dans les territoires ruraux, et lance, à l'occasion du 1^{er} comité interministériel aux ruralités, un appel à manifestation d'intérêt à destination des territoires souhaitant déployer un campus connecté.

Les collectivités territoriales, qui porteront ces projets avec les établissements publics locaux d'enseignement secondaire (lycées proposant des formations post-baccalauréat) ou d'enseignement supérieur, les associations ou groupements d'intérêt public, sont invitées à élaborer et présenter leurs projets, qui pourront être déployés en lien avec les tiers-lieux existants.

Retrouvez plus d'informations sur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr 

13
Campus connectés
en 2019

100
nouveaux campus
déployés à partir
de 2020 dont

33
dans les
territoires ruraux



Éducation

Doublment de bénéficiaires des cordées de la réussite dans les territoires ruraux

Les élèves ruraux ne sont pas confrontés à des difficultés de réussite scolaire, mais à un certain nombre de facteurs (éloignement des villes universitaires, difficultés de mobilité, etc.) qui peuvent freiner leur ambition scolaire et la poursuite de leurs études. Les cordées de la réussite **favorisent l'accès à l'enseignement supérieur** de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Le Gouvernement souhaite **doubler le nombre de bénéficiaires des cordées de la réussite dans les territoires ruraux.**

→ Une expérimentation sera lancée dans la région académique Grand Est pour la rentrée scolaire 2020, avant de déployer le dispositif à grande échelle.

1 commune rurale sur 3 couverte par un « Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé » (PIAL) en 2020

Les PIAL sont une nouvelle forme d'organisation qui favorise la **coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap** (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins au sein des écoles et établissements du second degré. À l'horizon 2021, **100 % des communes seront couvertes par un PIAL.**

Le dispositif « Ville-Vie-Vacances », qui permet aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de partir en vacances, sera étendu aux jeunes résidant en zone rurale.



Des enseignants mieux formés aux spécificités des classes uniques et multi-âges

Certains enseignants en milieu rural exercent dans des zones très isolées, avec des classes regroupant plusieurs niveaux scolaires et parfois sans collègue avec lesquels partager et travailler sur des problématiques scolaires. Pour accompagner au mieux ces professeurs, le ministère de l'Éducation nationale développe un **programme de formation adapté à la prise de fonction en zone rurale et isolée**, et prenant en compte les spécificités des classes multi-âges. Une action nationale de formation sera lancée en juin 2020.

Renforcer le lien social, grâce à la culture et au sport

Les territoires ruraux sont riches de leur maillage associatif dans les secteurs de la culture et du sport, et ce maillage est un véritable atout pour la qualité de vie recherchée à la campagne. Ils sont également dépositaires d'un patrimoine architectural et naturel exceptionnel que, bien souvent, les collectivités territoriales ont des difficultés à entretenir en raison de coûts très élevés.

Aussi, le Gouvernement a choisi de conforter ce dynamisme en soutenant le développement d'équipements innovants et la rénovation du patrimoine.

Ainsi, dans le cadre de l'Agenda rural **200 micro-folies seront déployées dans les territoires ruraux** d'ici la fin du quinquennat. Ces musées numériques sont ouverts aux publics de tous âges et permettent de découvrir les œuvres de 9 des plus grands musées français en réalité virtuelle.

Aujourd'hui, ce sont 46 micro-folies qui sont en cours de déploiement dans les campagnes



©ANCT/Hugues-Mane-Duclos

23 millions d'euros pour les équipements sportifs en milieu rural

Le soutien aux équipements sportifs de proximité dans les zones rurales est une priorité du Gouvernement.

En 2019, près de 23 millions d'euros ont ainsi été mobilisés pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs locaux ou de piscines, dans le cadre du plan Aisance aquatique, en zones rurales et en outre-mer.

L'Agence nationale du sport (ANS) maintient son effort en 2020 : 20 millions d'euros seront dédiés aux équipements sportifs au niveau local, dont 5 millions seront délégués aux territoires, et 49 millions d'euros seront affectés au soutien des emplois d'éducateurs sportifs au sein des clubs. L'ANS veillera particulièrement à accompagner le recrutement des emplois prioritairement dans les territoires carencés, en particulier les territoires ruraux.



8 territoires
ruraux lauréats de
l'appel à projets
« Réinventons
le patrimoine »

Afin d'accompagner la transformation et la rénovation du patrimoine historique des territoires, le Gouvernement a lancé un fonds d'ingénierie doté d'un million d'euros. Sur les 12 lauréats de ce programme intitulé « Réinventer le Patrimoine », 8 sont situés dans les territoires ruraux et feront l'objet d'un accompagnement renforcé en 2020.

Plus d'informations sur www.cohesion-territoires.gouv.fr





© Stock/SeventyFour

Travail - emploi

Dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement s'est engagé à accroître le nombre de bénéficiaires de l'insertion professionnelle par l'activité économique (IAE) habitant dans les territoires ruraux.

Dans ce cadre, il s'est engagé à faire passer de 28 000 à 40 000 le nombre de salariés en insertion résidant dans les zones de revitalisation rurales (ZRR) d'ici la fin du quinquennat. Pour atteindre cet objectif, le budget de l'État consacré à l'insertion par l'activité économique a été porté, dès la loi de finances pour 2020, à plus d'un milliard d'euros (soit une hausse de plus de 120 millions d'euros).

Toujours dans le cadre de l'Agenda rural, **le Gouvernement s'est engagé à mieux mobiliser les fonds de revitalisation territoriaux (qui existent à l'échelle régionale ou départementale), au profit des territoires ruraux.** En effet, ces fonds, constitués par les entreprises ayant détruit des emplois, servent à soutenir des projets économiques dans les territoires ruraux ayant subi une fermeture d'entreprise ou une suppression importante d'emplois. Pour mettre en œuvre cet engagement, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ont signé un courrier à l'attention des préfets pour leur demander de réserver systématiquement une part des fonds de revitalisation à l'attention des territoires ruraux.

40 000

salariés en insertion
résidant dans les zones
de revitalisation rurales
(ZRR) d'ici 2022



Le dispositif expérimental « Territoires zéro chômeur de longue durée » sera étendu à de nouveaux territoires ruraux

Depuis 2017, le ministère du Travail a lancé l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » afin de lutter contre le chômage. Des entreprises à but d'emploi embauchent des chômeurs de longue durée en CDI pour réaliser des travaux utiles localement mais non réalisés (entretien, animation...). Ces entreprises sont financées par les prestations sociales. Dans ce cadre, 10 territoires ont été retenus, dont 7 territoires ruraux. Deux ans après, 900 personnes privées d'emploi ont pu être recrutées, dont 750 sont actuellement salariées.

Pour envisager la deuxième phase de cette expérimentation, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a souhaité l'évaluer en prenant appui sur le comité scientifique et sur les rapports réalisés par l'IGF et l'IGAS. C'est sur la base de cette évaluation que le Gouvernement a décidé, à l'occasion du comité interministériel aux ruralités, d'élargir le dispositif, en 2020, à de nouveaux territoires et en particulier à des territoires ruraux.

Reconnaître la richesse environnementale de nos ruralités

Nos territoires ruraux sont riches de leur environnement et disposent de véritables aménités environnementales : étendues non-bâties et sauvages, espaces d'air, de calme et de nature, espaces agricoles à l'origine d'une alimentation de qualité et de proximité, biodiversité et paysage d'exception, valeur de la « nuit noire » et de l'absence de pollution lumineuse, etc.

Pour mieux appréhender ces aménités en milieu rural et leur complémentarité avec la ville dense, mieux qualifier notre patrimoine naturel et mieux en tenir compte dans nos politiques publiques, notamment dans le contexte actuel d'adaptation au changement climatique, **une mission va être confiée à plusieurs corps d'inspection.** Cette mission rendra ses conclusions en **septembre 2020**.

Dans le cadre de l'Agenda rural, **trois chantiers** sont également engagés en matière de valorisation de nos territoires ruraux :

Le développement et la reconnaissance du rôle de la forêt :

- dans une dynamique de régénération des forêts, avec de nouveaux plans de boisement
- dans une réflexion sur la séquestration du carbone, avec la recherche de dispositifs opérationnels de valorisation.

Ces réflexions sont adossées à la mission parlementaire d'Anne-Laure Cattelot, décidée à l'issue du Conseil de défense écologique du 7 novembre 2019.

L'acceptabilité et le développement des énergies renouvelables :

- avec l'encouragement du recours aux financements participatifs, notamment pour la production de biogaz, et la création d'un cadre législatif pour les communautés énergétiques citoyennes.

L'accélération de la rénovation énergétique :

→ grâce au déploiement de la marque FAIRE, qui réunit les professionnels du secteur, et du Programme SARE (200 M€ sur la période 2020-2024), qui cofinance des projets de collectivités territoriales en matière d'accompagnement des particuliers. En outre, la nouvelle prime unifiée MaPrimeRénov vient compléter les « Coups de pouce chaudière » lancés en 2019, qui avaient déjà permis le **remplacement de plus de 100 000 chaudières au fioul**, principalement dans les territoires ruraux.

Enfin, les collectivités territoriales en milieu rural bénéficient d'un accompagnement public dans le cadre des **Contrats de transition écologique** (CTE), à la fois en termes d'ingénierie et d'investissements. À ce jour, **80 contrats ont été réalisés**, représentant **1 000 actions** de transition écologique territoriale et **1,5 milliard d'euros** en faveur de la transformation de nos territoires. Ils viendront, demain, accompagner le renouvellement des contrats de ruralité.

80
contrats de
transition
écologique

1,5 MD€
en faveur de
la transformation
de nos territoires





©iStock/Kosamtu

Agriculture

Le Gouvernement s'est engagé pour lutter contre l'artificialisation des sols et **faciliter l'installation et l'accès au foncier des jeunes agriculteurs**. Un observatoire de l'artificialisation a été mis en ligne en juillet 2019 et, en parallèle, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé en juin dernier une large consultation des parties prenantes afin d'identifier les évolutions nécessaires s'agissant des outils de régulation et de protection du foncier agricole. Les 400 contributions reçues seront présentées d'ici au printemps dans l'objectif de dégager les principales pistes de convergence et d'annoncer une méthodologie permettant d'approfondir les propositions et de les rendre opérationnelles.

La désertification vétérinaire et le vieillissement des professionnels dans certains territoires ruraux sont une autre préoccupation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Découvrez l'Observatoire
de l'artificialisation :
artificialisation.biodiversitetousvivants.fr



Pour redonner envie aux jeunes de s'installer en milieu rural, le ministère et les écoles nationales vétérinaires ont mis en place depuis plusieurs années des **stages tutorés de dix-huit semaines en 5^e année d'école vétérinaire**. À ce jour, environ 80 étudiants (et tuteurs) ont pu en bénéficier avec un financement du ministère de l'Agriculture: 95 % d'entre eux ont fait le choix d'exercer, à l'issue de leurs études, en productions animales. À partir de la rentrée scolaire 2021, afin d'attirer des jeunes aux profils et aux origines sociales et territoriales plus diversifiés, l'accès aux études vétérinaires sera désormais possible en post-bac via Parcoursup.

L'enseignement technique agricole accueille 193 000 élèves et apprentis partout sur notre territoire, dans les domaines de l'agriculture, l'agroalimentaire, la filière forêt bois, l'environnement, ou encore des services à la personne. Faute d'attractivité des métiers et des formations, l'enseignement agricole perdait des effectifs depuis dix ans. Le ministère a donc lancé en février 2019 la **campagne d'orientation et de communication « l'aventure du vivant »**, renouvelée cette année à l'occasion du Salon international de l'agriculture, avec un camion qui sillonnera la France pendant deux mois **pour valoriser les métiers et les formations agricoles**. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a également renouvelé le plan de formation afin d'y intégrer l'agroécologie.



QUELQUES MESURES EN CARTES



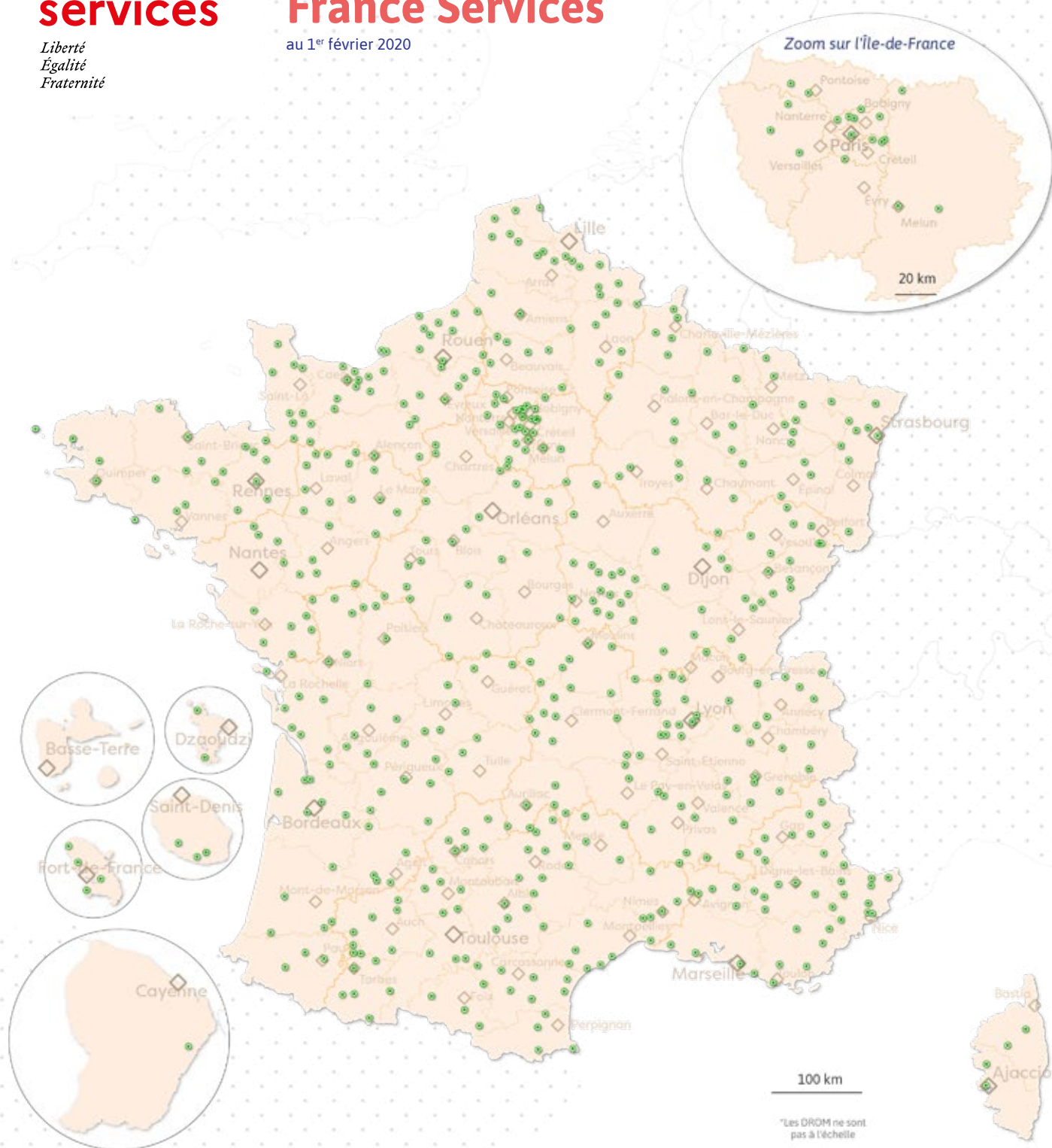


**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

534 premières France Services

au 1^{er} février 2020

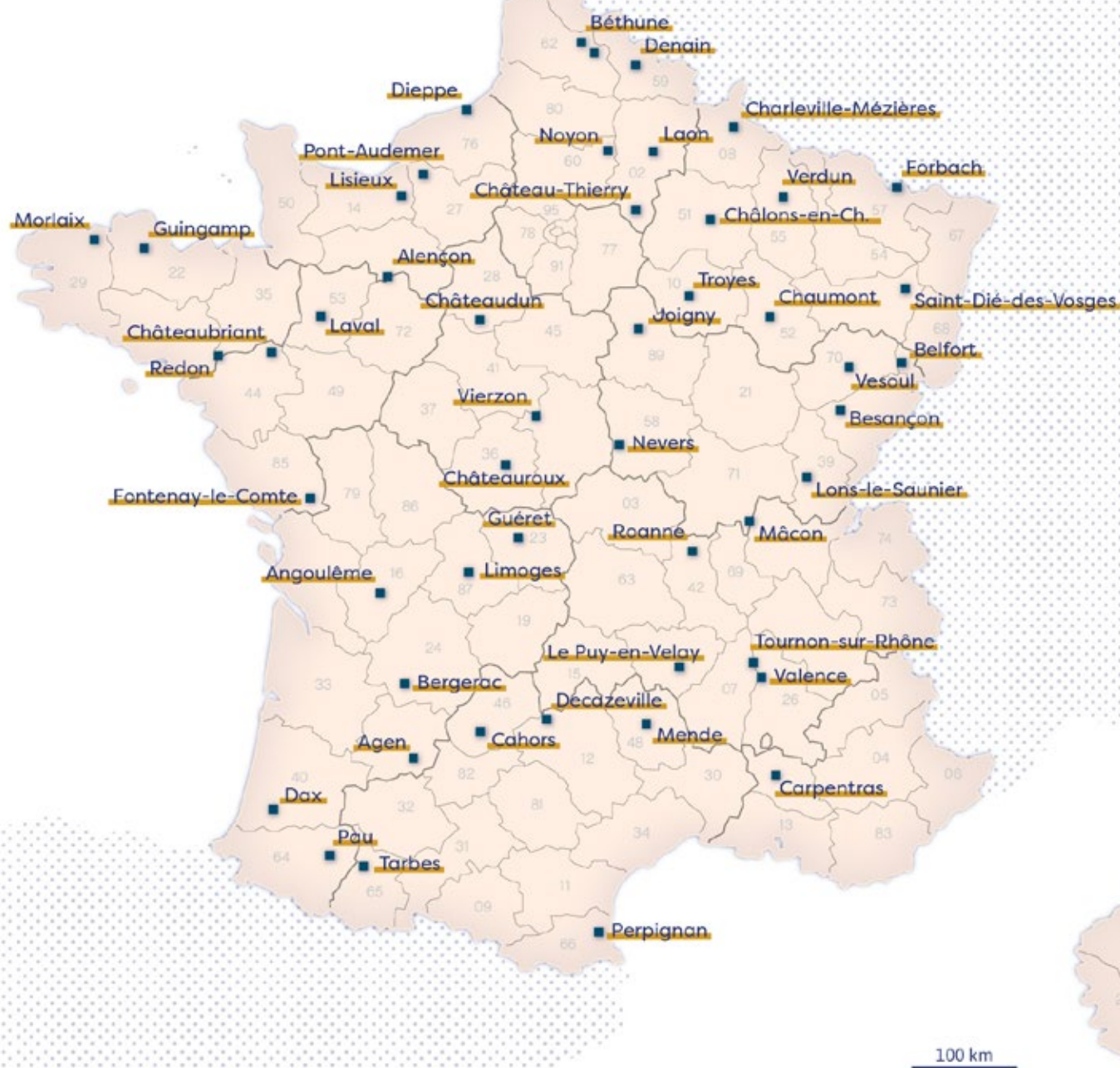


- Localisation des France Services par commune
- ◇ Préfecture de région
- ◇ Préfecture de département

50

premières villes lauréates pour la délocalisation d'un service des finances publiques

au 29 janvier 2020



ANCT SERVICE CARTOGRAPHIE 02/2020
Source : DGFP 2020 • Fond cartographique IGN

13

**campus connectés
expérimentaux**

à la rentrée universitaire 2019

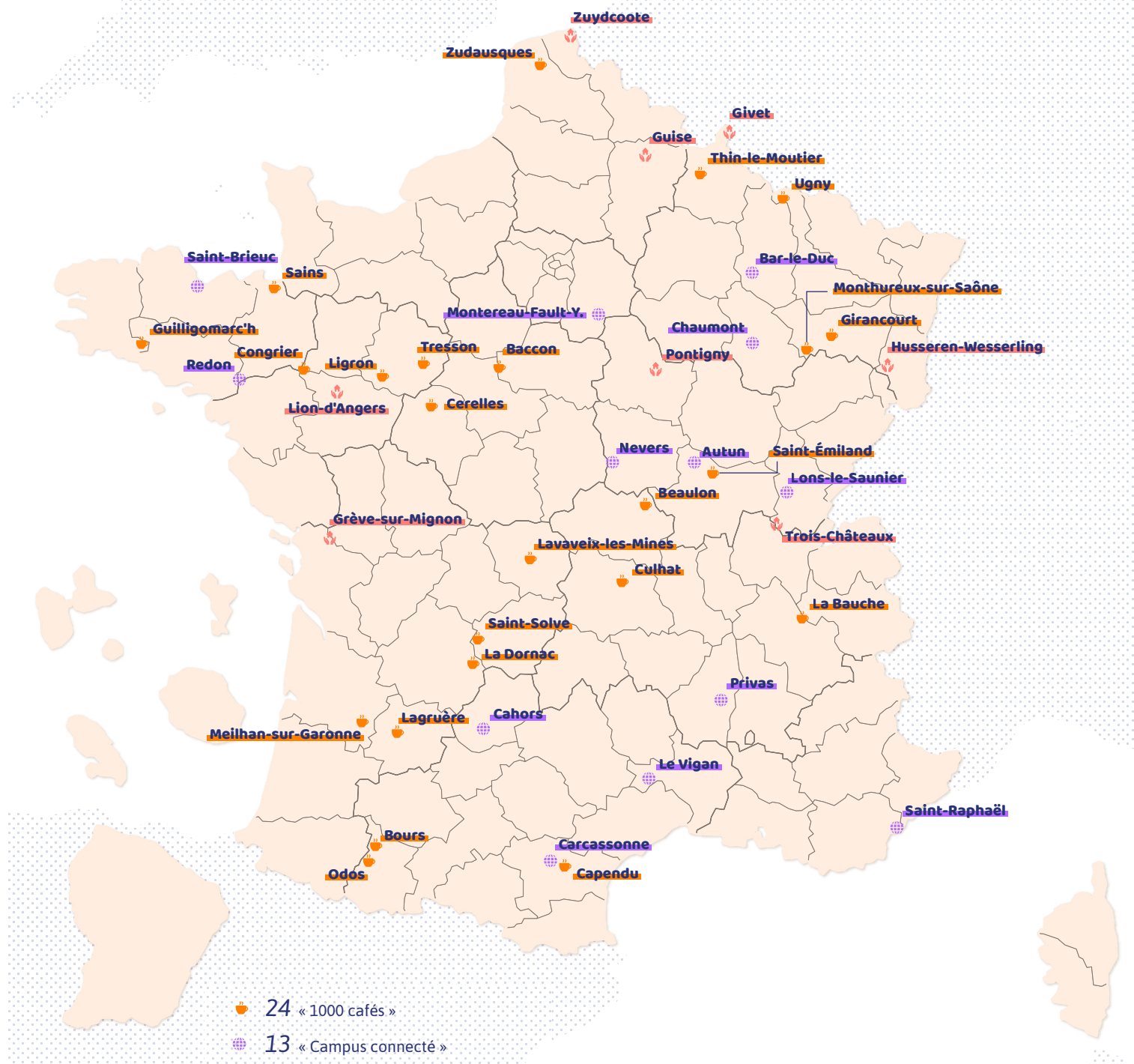
24

**lauréats retenus
à l'appel à
manifestation
d'intérêts « 1 000 cafés »**

au 1^{er} février 2020

8

**territoires
ruraux lauréats
de l'appel à projets
« Réinventons
le patrimoine »**

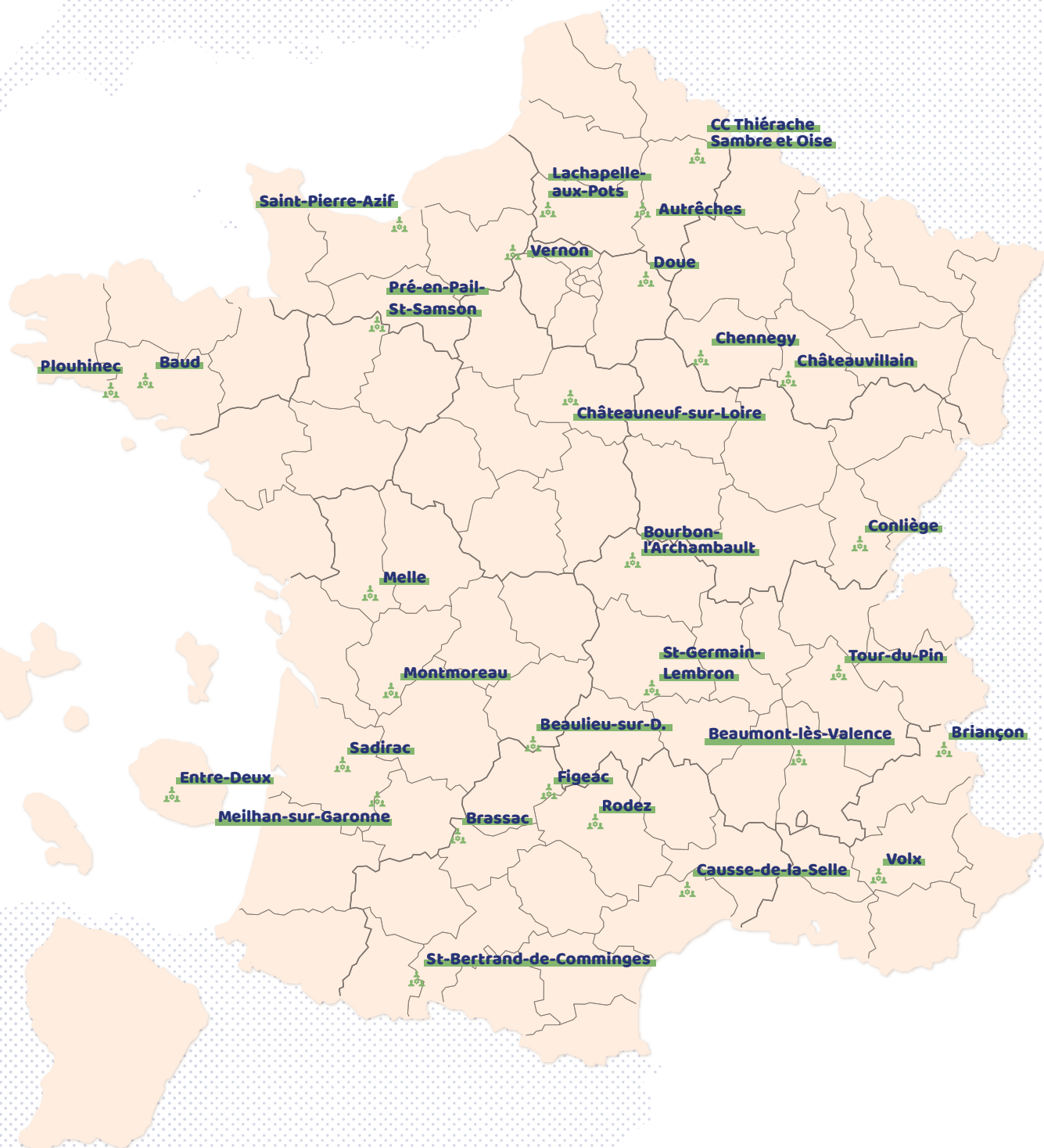


- 24 « 1000 cafés »
- 13 « Campus connecté »
- 8 « Fond ingénierie patrimoine »

ANCT SERVICE CARTOGRAPHIE 02/2020

Sources : ANCT 2020 ; Groupe SOS 2020 ; Ministère de la Culture 2020 ;
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020 • Fond cartographique IGN

30 tiers-lieux ruraux lauréats



Tiers-lieu rural, par commune
En février 2020

 30 « Tiers-lieu ruraux »

Dossier de presse
1^{er} comité interministériel aux ruralités

ANCT SERVICE CARTOGRAPHIE 02/2020
Sources : ANCT 2020 ; Groupe SOS 2020 ; Ministère de la Culture 2020 ;
e de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020 • Fond cartographique IGN

450

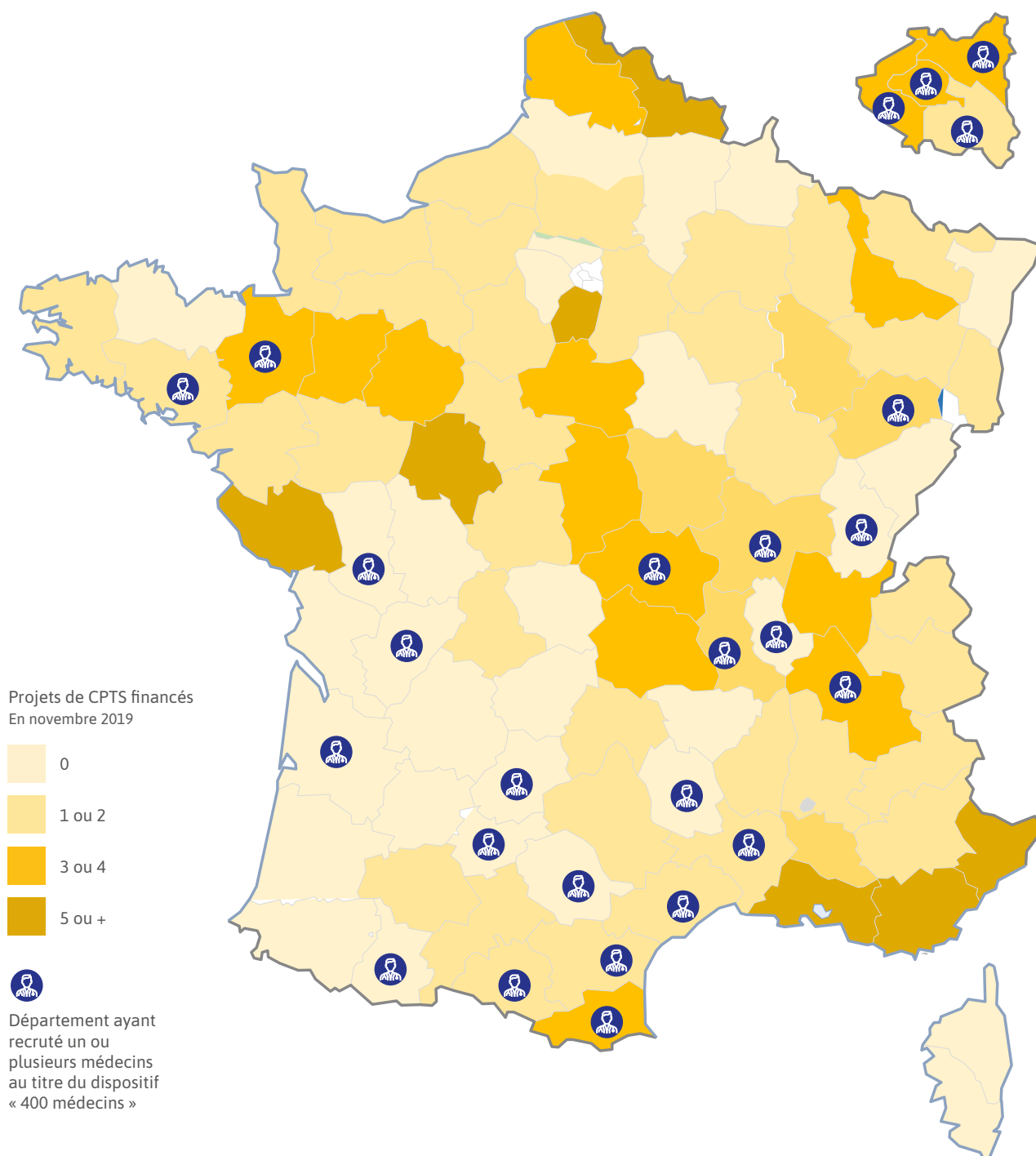
communautés
professionnelles
territoriales
de santé (CPTS)

26

départements ayant
recruté un ou plusieurs
médecins au titre du
dispositif « 400 médecins »

110

médecins salariés
recrutés depuis
septembre 2019

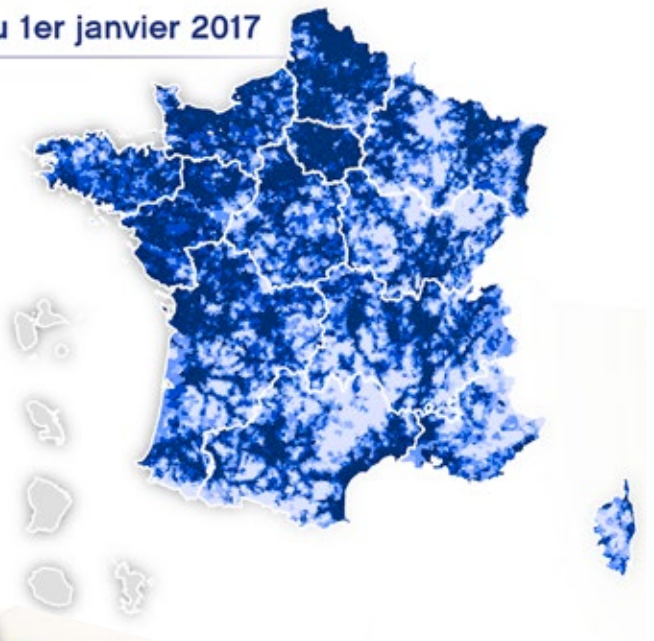


Sources : ministère des Solidarités et de la Santé

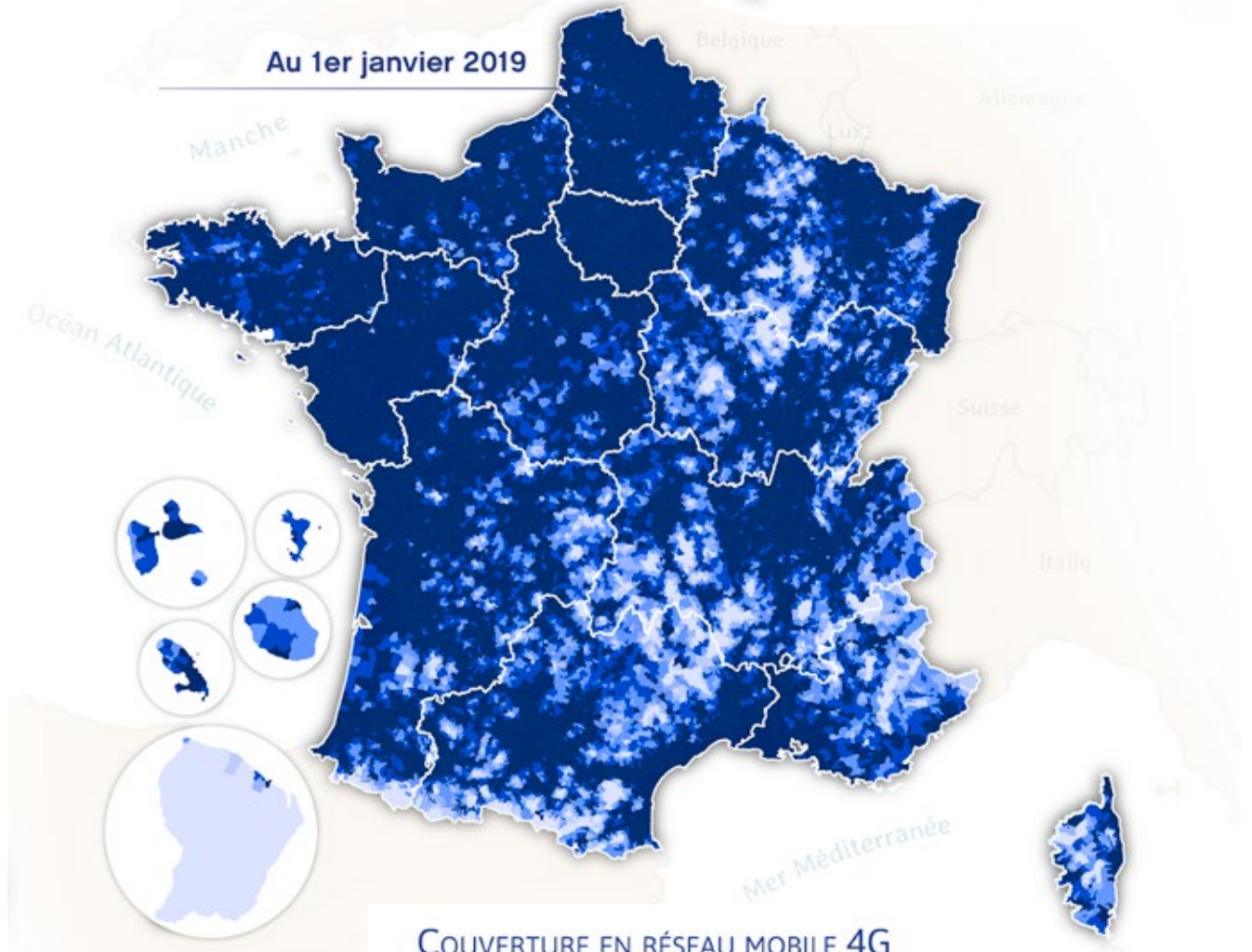
Réseau mobile 4G

En deux ans,
le Gouvernement
a fait de son
déploiement
une priorité
et une réalité

Au 1er janvier 2017



Au 1er janvier 2019



COUVERTURE EN RÉSEAU MOBILE 4G

Part de la surface couverte par
a minima deux opérateurs

En %

0% - 20%

20% - 30%

30% - 50%

50% - 80%

80% - 95%

95% - 100%

Information non disponible

Sources : Arcep, opérateurs mobiles 2017-2019 -
Traitement : Observatoire des territoires - Réalisation :
Agence nationale de la cohésion des territoires



Dossier de presse

1^{er} comité interministériel aux ruralités



www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACTS PRESSE

01 44 49 89 06 / 40